

14 MARS 1952
247

des véhicules (Mortier et poids-lourd) provenant de Saint-Louis, François et des régions du bassin aquitain comprises entre la Garonne et l'Océan.

Le Pac, Pointe de Grave - point deux grandes routes de France et il serait justifié de réaffecter les charbons français - ceux qui résultent de son fonctionnement en tenant compte du caractère national de ce service.

Sur la proposition de M. le Docteur Lomax, M. le Maire est mandaté pour obtenir que dans l'assignation entreprise au Ministère dans le but de faire passer en charbon les bateaux les passages d'eau des rivières de Po et de l'Or, le passage de Royan Point de Grave ne soit pas subventionné.

M. Mauguet aurait voulu savoir qui s'occupe des charbons du passage de Nindin sur la Loire ; enfin M. le Maire qui est convoqué lundi prochain à la Commission Intergénéral de Bordeaux est invité à attirer l'attention de l'assemblée sur les dangers d'un relèvement du tarif des passages. Il est réquis pour pas de réduire le nombre des usagers et d'accroître le déficit.

III - Equipement de l'Hôpital Public

La lettre d'un long M. de de communication, la Commission Administrative de l'Hôpital Public de Royan -

tion

St. Marthe
ville

Charante

ment

le Conseil
au terme
La sub-
vencions
1954
et compte

provenant
comb. 1950
la sa
la part

Le Conseil Général de la Grande-Terre tenant compte de la situation particulière de Poyau, ville portuaire Ministère, a décidé, dans sa séance du 29 Mars 1951 de venir en aide à la ville de Poyau jusqu'à sa reconstruction en prenant en charge 10% des frais de construction.

Le 30 Janvier 1952, le Conseil Général de la Grande-Terre a décidé de faire au bénéfice de la ville de Poyau un effort égal à celui de département de la Grande-Terre.

Donc, pour l'année 1952, la ville de Poyau ne supportera que 5% du déficit total.

Le Conseil Municipal remercie M. le Préfet et M. le Sous-Préfet de la Grande-Terre et de la Grande-Terre pour les décisions prises en faveur de Poyau accorde de supporter 5% du déficit et l'absence de Poyau du bac pour les années 1952 et suivantes pendant la durée des travaux de reconstruction de la ville mais maintient le pourcentage de la contribution de 15 avril 1951.

" Je prie Poyau d'être de France, satisfait à ses besoins qui dépassent non seulement le cadre des communes de Poyau et de Verdun mais aussi celui des départements de la Grande-Terre et de la Grande-Terre."

Une enquête révélerait que ce service est utile.